

LA BATIE VIEILLE

LE VILLAGE

05000 LA BATIE VIEILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU 23/09/2016

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	9

Date de la convocation

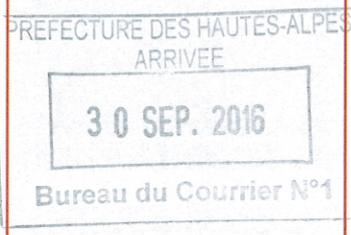
15/09/2016

Date d'affichage

23/09/2016

Objet de la délibération

N° 32/2016
Approbation de la modification
n°2 du PLU



Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le

et publication ou notification du

Le Vingt trois septembre deux mille seize

à 20 heures, 30

le conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

Francis

CESTER

Maire

Présents :

Mmes Béatrice BOURGADE, Monique FARAMAZ, Carole BLANC,
MM. Michel OLLIVIER, Leszek PAWELSKI., David SCACCIANOCE, Jean-Pierre GRAFFIN
Mme Véronique BOISSERANC

Absents :

M. Yannick SAVARIELLO, Nicolas GIRARD,
a donné pouvoir

Secrétaire(s) de séance :

Monique FARAMAZ

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'objet de la réunion qui est d'approuver le
document de Modification n°2 du PLU qui porte sur :

- L'adaptation de points du règlement
- La mise en conformité du règlement avec la législation en vigueur
- La mise à jour de la Carte Informatrice des Phénomènes de crues Torrentielles et de
Mouvements de terrains (CIPTM)
- Les évolutions d'emplacements réservés.

Vu le Code de l'urbanisme, notamment les articles L 153-36 et L 153-41,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du 18 Février 2005,

Vu la délibération en date du 15 Février 2013 prescrivant le lancement de la Modification n°2
du PLU,

Vu la notification du projet aux personnes publiques associées en date du 30 Mars 2016.

Vu les remarques faites de la part des services de l'Etat en date du 11 Avril 2016 :

Rapport de présentation :

Page 3 : inversion des photos concernant les emplacements réservés

Page 4 : Réactualisation réglementaire

Page 6 : Cohérence entre rapport de présentation et règlement : Mise à jour du règlement
pour la zone A

Précision apportée sur le contexte réglementaire actuel.

Règlement :

Réactualisation réglementaire : mise à jour des anciens articles

Page 30 : Actualisation de la zone Nh.

Maire

CESTER

Francis

Signature et cachet

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(Page 2)

Vu l'arrêté municipal n°04-2016 en date du 20 Mai 2016 soumettant le projet de modification du PLU n°2 à l'enquête publique,

Vu le rapport et entendu les conclusions du commissaire-enquêteur et son avis favorable,

Vu l'exposé du maire

Considérant que la modification n°2 du PLU, telle qu'elle est présentée au Conseil Municipal est prête à être approuvée,

Après en avoir délibéré, à L'unanimité

VOTE :

Pour : 9

Contre :

Abstention(s) :

Le Conseil Municipal décide d'approuver la modification n°2 du PLU telle qu'elle est annexée à la présente, avec la totalité des modifications évoquées ci-dessus par rapport au projet soumis à l'enquête publique.

- La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, et d'une mention dans un journal diffusé dans le département conformément aux articles R 123-20 et R 153-21 du Code de l'Urbanisme.

- Le PLU approuvé et modifié est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la préfecture et à la Direction Départementale des Territoires.

La présente délibération deviendra exécutoire, après transmission à la Préfecture et après accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.



Maire

CESTER
Francis

Signature et cachet